

555 rue Des Seigneurs Montréal (Québec) H3J 1Y1 Téléphone : (514) 596-5730 Télécopieur : (514) 596-3445

## École De la Petite-Bourgogne

## Autorisation d'administration d'un médicament à un élève

Le personnel de l'école ne pourra distribuer de médicaments prescrits aux élèves que si le parent ou le titulaire de l'autorité parentale complète et signe le présent formulaire.

Précisons que la distribution de médicaments ne comporte aucune obligation pour le personnel de poser un diagnostic ou de rédiger des observations ou un rapport.

Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation des personnes autorisée à prescrire. Il importe donc de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant. Sur cette étiquette doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin, le nom du médicament, la date de péremption, la posologie et la durée du traitement.

Je, soussigné(e)		autorise un membre du	
personnel de l'école à distribuer le médicament suivant	à mon enfant s	selon la posologie indiquée :	
Nom de l'enfant :		Groupe :	
Nom du médicament :		<u></u>	
Posologie complète :			
Voie de distribution : Inhalation (pompe) $\square$	Orale $\square$	Peau (crème) □	
Le médicament doit-il être réfrigéré?: Oui□	$\operatorname{Non}\square$		
Effets secondaires indésirables possibles :			
De plus, les membres du personnel de l'école susmentionnée toute responsabilité concernant tout effet secondaire ou rédicament.	ainsi que la Con	nmission scolaire de Montréal de	
Signature du parent ou du tuteur légal		Date	